

POLITIQUE

SÉNATORIALES 2017

On a beaucoup évoqué sa disparition. Pourtant, le Sénat est dorénavant le dernier lien réel entre les territoires et le législateur, le non-cumul des mandats ayant finalement redonné tout son sens à la « chambre haute ». À Orléans, la ville centre pourrait, au soir du 22 septembre prochain, et pour la première fois en quinze ans, ne plus avoir de représentant issu de sa majorité au sein des deux assemblées. **PHILIPPE HADEZ**

A peine les élections présidentielles et législatives, les ultralibéraux ne s'arrêtent pas en route sur ce portique capitulé pour le moment. C'en est encore à l'étape d'exception pour être pas autorisé, de ne venir pas concourir pour ce chèque d'argent, le Sénat, constitué au filage et qui va aussi à la convention prochaine, ne perdent une opportunité possible dans l'organisation de cette soirée pour leur fin du non-normal des mandats, les députés seront donc convoqués aux deux heures précises. Et on peut imaginer que la relation et le vote constant avec les sénateurs ne plus d'attendre que jettent l'huile, à leur décharge, ils essaient d'être concurrencés, progressivement défaits, de ne pas voir leur fin de la Marche.



**Le Sénat, relais
des collectivités**
Pour les sénateurs

est un peu différent. Leur mode de scrutin fait d'eux, bien plus légitimement que les députés, les représentants des territoires. Ils sont même dotés avant les uniques porte-voix des collectivités au sein des assemblées législatives de notre V^e République : c'est dire si cette élection 2007 est particulièrement d'importance.

Combien seraient-ils sur la ligne de départ ? En dehors des incertitudes concernant la présence de FN et des Inconnus - ils avaient annoncé une possible présence - mais depuis, aucune information officielle n'est venue le confirmer - c'est à droite que le nombre de candidats était le plus important.

Il s'est finalement réduit à deux : liste portée par le sénateur Jean-Noël Caedoux (liste officielle LRQ) et celle que présente Hugues Soury, l'actuel président du Conseil départemental. Du côté de l'actuelle majorité

Orléans absent de l'assemblée
Si la situation n'est pas facile d'imaginer, c'est bien sûr, mais le pas

QUI VOTE ?

Les grands électeurs sont les seuls appelés à voter ce 22 septembre pour élire des sénateurs et sénatrices. Mais malgré ce que l'on pense, les citoyens

ous aussi, dans certaines circonstances, auront à glisser leur bulletin dans l'urne. On recouvre néanmoins majoritairement, et au nombre de ces grands électeurs, les conseillers municipaux, adjoints ou maires. Le nombre de grands électeurs par commune dépend de leur taille, les communes départementales régionales également disposent d'un sénateur. Pour les villes de plus de 30 000 habitants, l'Orléans peut en avoir comme le département - le conseil municipal d'au sein de la population des « grands électeurs ». Ils seront ainsi 106 Orléans à devoir glisser leur bulletin dans l'urne. Devant... Car le vote à l'élection sénatoriale est dérogatoire, et celui qui n'émarge pas le bulletin d'un grand électeur est considéré comme électeur ordinaire.

À SAVOIR / SÉNATORIALES

ORLÉANS DEUX CANDIDATS POUR UNE MAJORITÉ

[illegible]

LES RÉPUBLICAINS
LES REGRETS
DE SERGE GROUARD

On l'aurait dit à tort : une aventure sensationnelle, on l'a pas répondu du présent. Une des raisons essentielles de cette décision personnelle : éviter d'ajouter de la division à la division. Lui qui a tenu pendant 1

QUI VOTE ?

Les grands électeurs sont les seuls appelés à voter ce 22 septembre pour élire des sénateurs et sénatrices. Mais malgré ce que l'on pense, les citoyens ne jouent pas un rôle décisif.

ous aussi, dans certaines circonstances, auront à gérer leur bulletin dans l'urne. On recouvre néanmoins majoritairement un si nombre de ces grands électeurs, les conseils municipaux, agglomérés, même le nombre de grands électeurs par commune dépend de leur taille, quelques départements ou régions, également disposent et, sinistres. Pour les villes de plus de 30 000 habitants, Orléans pour ce qui concerne le département - le conseil municipal d'un seuil de la population des « grands électeurs ». Ils seront ainsi 106 Orléans à devoir gérer leur bulletin dans l'urne. Devant... Car le vote à l'élection sénatoriale est dérogatoire, et celui qui n'émarge pas sur le vote d'un conseil municipal, d'un

LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ
ALINE MÉRIAU
JOUE SA PARTITION

Celle qui est présidente du Loiret de la fédération du bâtiment a organisé, mardi dernier, une rencontre croisée avec deux députés LREM. L'occasion de démontrer sa volonté de travailler en réseau avec les autres parlementaires et du bâtiment. Une stratégie cohérente, même si l'enthousiasme suscité par l'élection d'Emmanuel Macron marque le passage d'une époque à l'autre.

08 LA TRIBUNE HÉDO • N°198 DU 7 AU 13 SEPTEMBRE 2017